

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-11
Prise en vertu de la délégation du conseil communautaire

Objet : Restructuration bâtiment création micro-crèche SAULX - Etude géothermique - Demande subvention ADEME

Le Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert ;

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2022-01 du 3 février 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Président et aux Vice-Présidents en cas d'empêchement du Président, la réalisation des demandes de subventions auprès de tout organisme financeur et établir les plans de financements nécessaires à l'élaboration des dossiers ;

Considérant que la Communauté de Communes a engagé une opération de construction d'une micro-crèche à SAULX ;

Considérant qu'afin de dimensionner au mieux l'installation de chauffage et avoir une pertinence technique sur les travaux envisagés, la Communauté de Communes doit engager une étude géothermique sur la zone concernée ;

DECIDE :

Une demande de subvention ADEME sera effectuée pour l'étude géothermique de la zone concernée par la création d'une micro-crèche à SAULX.

Le montant total est estimé à 2 590, 00 € Hors Taxes soit 3 108, 00 € Toutes Taxes Comprises ;

Le plan de financement sera le suivant :

- | | |
|------------------------|-----------------|
| - ADEME (70 %) | 1 813 € HT |
| - Fonds propres (20 %) | 777 € HT (+TVA) |

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

La présente décision sera inscrite au registre des décisions.

SAULX, le 1^{er} juin 2023

Le Président,
Benjamin GONZALES,

